



FORÊT RÉGIONALE DE ROSNY

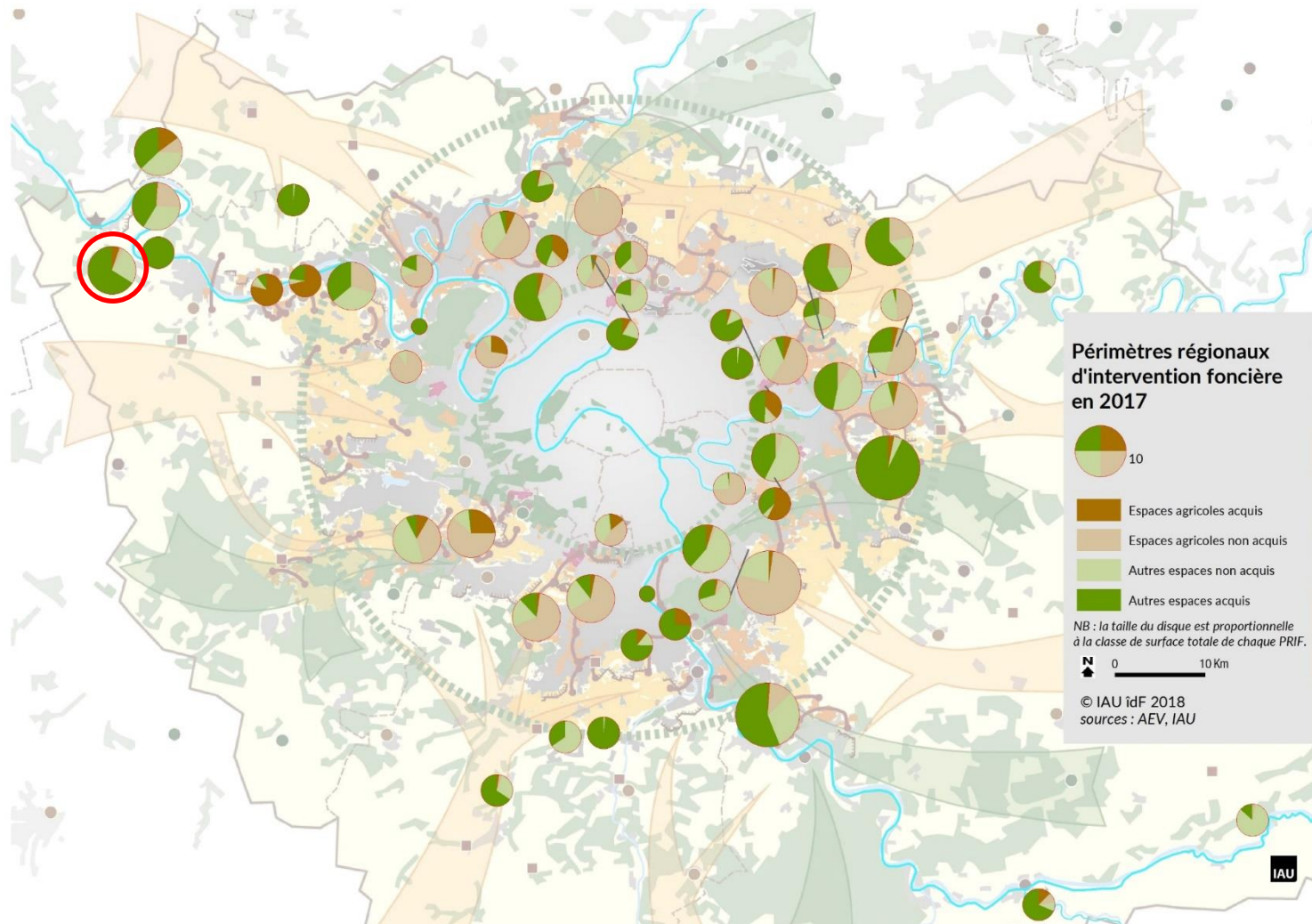
FORÊT RÉGIONALE DE ROSNY

PRIF crée en :	1989
Superficie totale du PRIF :	1751 ha
Total acquis :	1254 ha



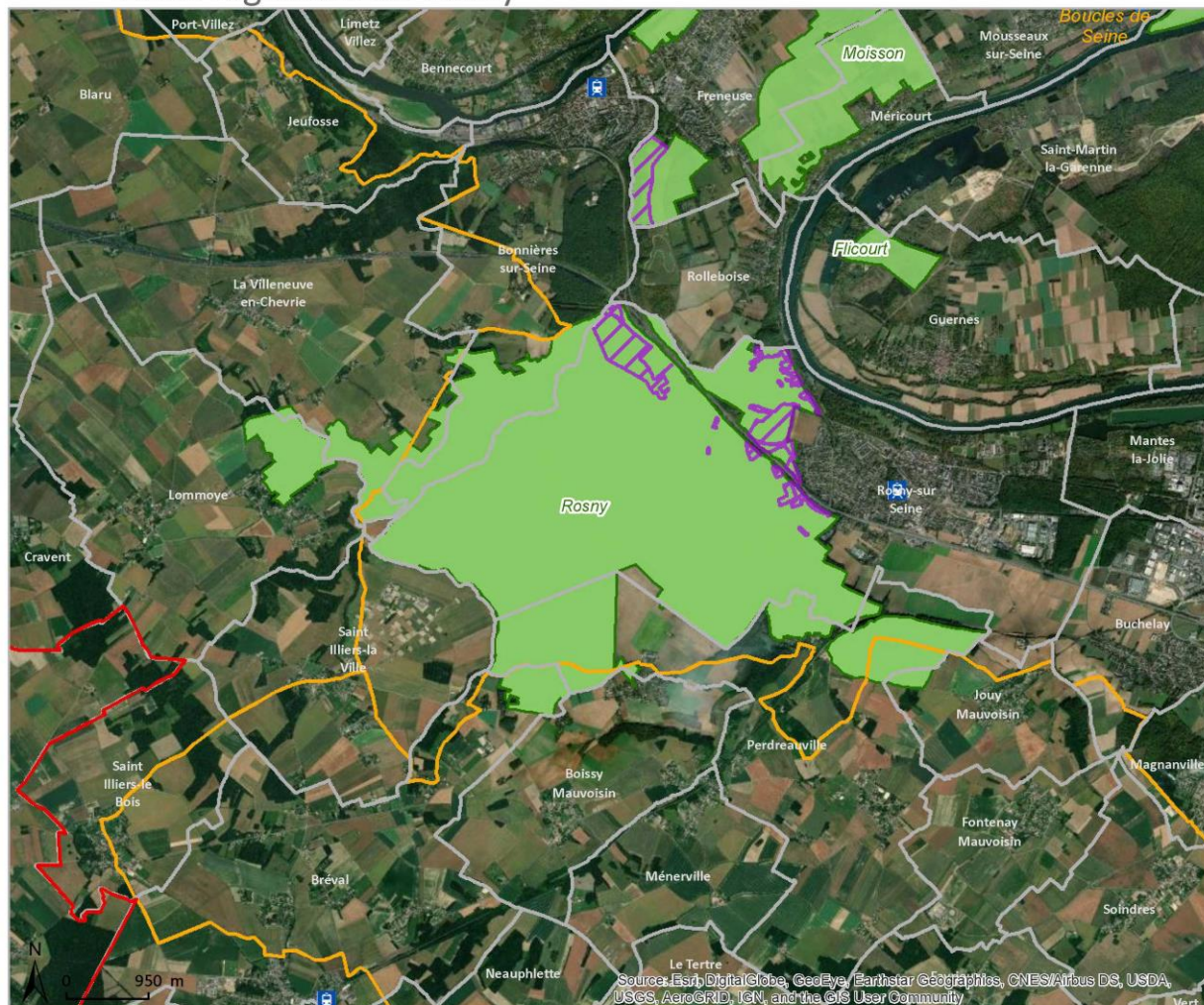
© AEV/ L'Agence nature – F. Chenel

PRÉSENTATION



PRÉSENTATION

Forêt régionale de Rosny



Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020



Superficie de PRIF par commune :

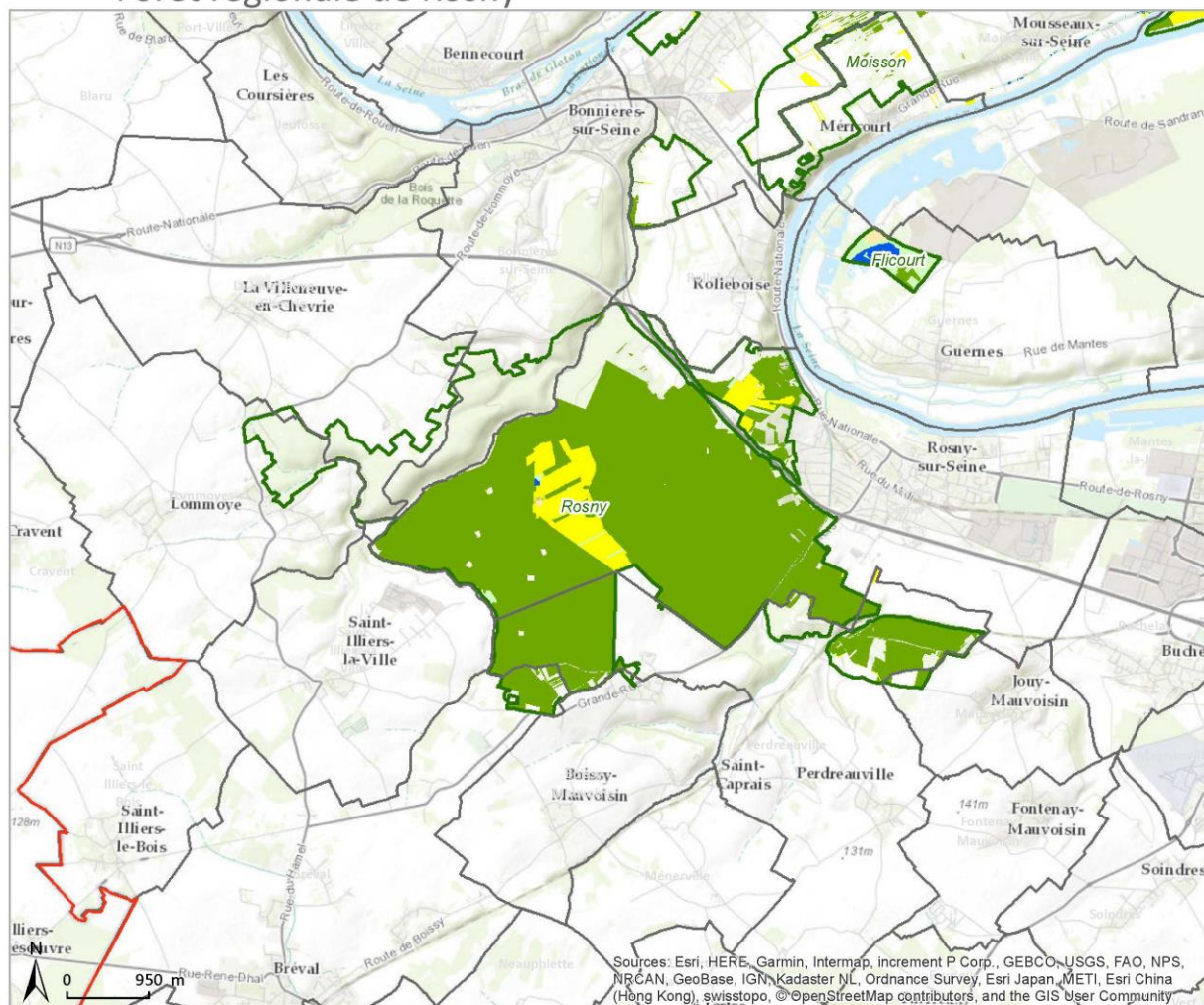
Boissy-Mauvoisin (78) :	1 ha
Bonnières-sur-Seine (78) :	152 ha
Bréval (78) :	34 ha
Jouy-Mauvoisin (78) :	9 ha
La Villeneuve-en-Chevrie (78) :	73 ha
Lommoye (78) :	60 ha
Perdreauville (78) :	248 ha
Rolleboise (78) :	0,4 ha
Rosny-sur-Seine (78) :	1173 ha

- PRIF
- ZPENS déléguées à l'AEV
- Réserves naturelles régionales
- Îles de loisirs régionales
- Itinéraires de randonnée
- Limites départementales

1:60 000

PRÉSENTATION

Forêt régionale de Rosny



Superficie de PRIF par commune :

Boissy-Mauvoisin (78) :	1 ha
Bonnières-sur-Seine (78) :	152 ha
Bréval (78) :	34 ha
Jouy-Mauvoisin (78) :	9 ha
La Villeneuve-en-Chevrie (78) :	73 ha
Lommoye (78) :	60 ha
Perdreauville (78) :	248 ha
Rolleboise (78) :	0,4 ha
Rosny-sur-Seine (78) :	1173 ha

PRIF

Nature des espaces acquis en jouissance

- espace boisé
- espace agricole
- espace naturel
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- autre

Limites départementales

1:60 000

Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020

PRÉSENTATION

La Forêt régionale de Rosny est située à 80 km de Paris, en couronne rurale, et est intégrée dans un continuum urbain très dense. Seul massif forestier important du nord-ouest de l'Île-de-France, situé en Seine aval, établi sur les coteaux qui bordent la vallée de la Seine, la Forêt régionale de Rosny fait partie des sites naturels remarquables de la Région.

Elle se trouve encadrée par deux agglomérations principales : la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) à l'est, et la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France à l'ouest. Cette forêt constitue le véritable poumon vert de l'agglomération mantoise.

Localisée sur le plateau de Chérvy, grand espace agricole céréalier de paysages ouverts aux confins du Mantois, elle contribue à enrichir les paysages par ses lisières externes et offre de magnifiques belvédères sur les boucles majestueuses de Guernes et de Moisson. Pour ces raisons, la forêt régionale de Rosny a été classée en site inscrit par arrêté ministériel du 18 janvier 1971.

D'une grande biodiversité, la forêt héberge de nombreuses espèces floristiques et faunistiques protégées au niveau national et/ou régional. Du fait de son intérêt ornithologique, la Forêt régionale de Rosny a été classée en 2006 au titre de la Directive « Oiseaux » et intégré dans le site Natura2000 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny », animé par l'Agence des espaces verts.

Le patrimoine géologique présente d'anciennes carrières de sable de Lozère du Bas Moyen Age, des carrières de craie ainsi qu'un témoin exceptionnel d'une fracturation d'origine tectonique.

Cadre réglementaire et administratif :

- **Site inscrit** « Forêt de Rosny »
- **Site Natura 2000** « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » Directive Oiseaux
- **ZNIEFF** type 1 « Vallon boisé des près en forêt de Rosny »
- **ZNIEFF** type 2 « Forêt de Rosny »
- **ZPENS** déléguée à l'AEV sur la commune de Perdrauville et de Rosny-sur-Seine





Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance